

Les monts-de-piété

Les franciscains ont développé les monts-de-piété pour combattre l'usure, promouvoir le travail et stimuler la responsabilité de tous dans la construction de la communauté chrétienne. Ils voulaient ainsi s'opposer à l'influence négative de groupes étrangers à la communauté chrétienne, les prêteurs sur gage juifs par exemple. Frère Antonin Alis a repris cet article de la revue espagnole Vérité et Vie et l'a traduit pour nous.

L'origine des monts-de-piété en Espagne : 1431

Les premiers monts-de-piété sont apparus en Espagne en 1431 sous le nom d'Arche de l'Aumône et sous le contrôle des franciscains. Ce n'est pas un hasard si le comte Don Pedro Fernández de Velasco, initiateur des monts-de-piété, avait comme chapelain le franciscain réformiste frère Lope de Salazar. Ce comte soutenait inconditionnellement le franciscanisme.

Le 7 août 1461 le pape Pie II confirma cette influence des franciscains en exigeant que les administrateurs de l'Arche de Miséricorde de Santa Maria de Briviesca (Burgos) prêtent serment devant le gardien du couvent de cette localité.

Le texte adressé au pape pour l'approbation de ces institutions caritatives présente de façon détaillée le fonctionnement des premières Arches, situées à Burgos, Logroño et Palencia, démontrant ainsi qu'elles sont tout à fait équivalentes aux monts-de-piété fondés trente ans plus tard en Italie.

Un contemporain, Diego de Valera, fait ressortir que l'objectif de ces Arches est de construire la communauté chrétienne sur la confiance mutuelle et la charité active.

Le pape Eugène IV dans une bulle du 15 septembre 1431 approuve ces institutions bienfaitrices « *que pour le secours perpétuel des pauvres et des personnes nécessiteuses, Don Pedro Fernandez de Velasco avait érigées dans les églises paroissiales de Medina de Pomar, Briviesca, Villadiego, Herrera, Salas, Belorado, Arnedo et Grisaleña avec une dotation de 11.560 florins en or... Etant déterminé que les quantités soient données gracieusement et librement sans aucun intérêt aussi petit qu'il soit, sur gages et autres garanties sûres,... sous le contrôle des franciscains de Briviesca.* »

En Italie les monts-de-piété furent institués par les franciscains de l'Observance à partir de 1462, année où fut fondé celui de Pérouse. En 1515 il y avait déjà 135 Monts de Piété; en 1552 ils étaient plus de deux cents. Mais cependant beaucoup d'entre eux eurent une courte existence.

Dans le rural, l'aide aux paysans pauvres fut réalisée à travers des institutions ne donnant pas d'argent mais des semences. Ces monts *frumentaires* sont aussi des monts-de-piété avec la particularité de donner seulement des crédits en nature, et cela en raison de leur orientation rurale.

En Italie, le premier mont *frumentaire* fut celui de Foligno (1488). Huit années plus tôt, le 20 décembre 1480, avait été érigé en Espagne une Arche de Miséricorde à Goyano en Navarre, en tout point semblable aux monts *frumentaires* et qui offrait aussi des crédits agraires en nature. Ce type d'Arche aura un grand développement en Castille, de préférence aux monts-de-piété monétaires.

La promotion du travail et de la dimension communautaire des chrétiens

Les monts-de-piété soutinrent de façon efficace l'artisanat et renforcèrent l'identité chrétienne dans toutes les couches sociales des cités urbaines de cette époque. L'idée de base est de demander aux classes aisées de faciliter le crédit aux personnes dans le besoin qui avaient suffisamment de capacités et d'initiatives pour en tirer profit. Ainsi était favorisé le travail de ceux qui n'auraient pu développer leurs activités sans cette aide. Elles n'étaient pas pensées pour l'assistance aux plus misérables, incapables de développer un travail.

En Espagne, les premières Arches de miséricordes prêtaient de petites quantités, pour une année, sans exiger aucun intérêt et avec l'obligation de rembourser, dans les premiers quatre mois au moins, le quart de la somme prêtée. Plus tard, le pape Léon X, avec la bulle *Inter Multiplices*, ratifiée par le concile de Latran V (4 mai 1515), établit que les monts-de-piété pouvaient exiger, outre le capital prêté, un intérêt inférieur à 6%, afin de financer les frais de gestion et sans être taxés d'usuriers pour autant.

Les quantités prêtées étaient réduites (3-4 florins) et pour une brève période (6-18 mois).

Tout était dépendant de la situation économique du destinataire et de la rentabilité qu'il pouvait espérer. La logique du bénéfice à la-